

## Communiqué n°20

du

### Président du District de Football de Loire-Atlantique

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

Suite à la parution du [Décret au Journal Officiel ce samedi 3 avril 2021](#), je vous informe des nouvelles dispositions applicables à compter de ce samedi en soirée et pour une durée de quatre semaines (du 3 avril au 2 mai).

**Les associations sportives restent autorisées à poursuivre leurs activités en extérieur** dans les équipements sportifs de plein air sans limitation de nombre à condition **d’être encadrées** et organisées en dehors des horaires du couvre-feu (19h-6h).

L’article 42 nouvellement rédigé précise que « *Les établissements sportifs de plein air peuvent continuer à accueillir du public par dérogation pour les activités physiques et sportives des personnes mineures (...) ainsi que des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.* »

**L’activité physique encadrée est donc possible au sein des installations sportives mais celles-ci doit s’effectuer pour toutes les catégories sans contact et avec le respect de la distanciation de 2 mètres.**

L'accès aux vestiaires reste interdit de même qu'il est toujours interdit d'accueillir du public non pratiquant dans l'enceinte sportive. Les pratiquants de plus de 11 ans doivent toujours en dehors de l'activité sportive porter le masque dans l'enceinte sportive.

**La nouveauté concerne les déplacements des pratiquants qui sont limités à un rayon de 10 kilomètres entre leur domicile et le lieu de leur activité sportive.** L'attestation n'est pas nécessaire pour se déplacer en journée mais les pratiquants devront **pouvoir justifier de leur lieu de domicile.**

En conséquence, **l'opération Challenges Futnet et Golf Foot** qui vous a été proposée lors du communiqué du 23 mars 2021, est maintenue. Néanmoins, **l'organisation pour le retrait du matériel a été modifiée au regard des contraintes de déplacement.**

**Le matériel sera livré et récupéré dans les clubs par le District le mardi ou le mercredi en fonction du planning de livraison, après avoir contacté les clubs participants.**

Par ailleurs, il sera possible pour les clubs d'acquérir des filets de tennis-ballon et des kits Golf Foot aux tarifs négociés par le District. La livraison pourra s'effectuer dans les clubs contre règlement en même temps que le prêt de matériel. Le bon de commande sera à demander à [cguerlais@foot44.fff.fr](mailto:cguerlais@foot44.fff.fr)

Malgré ce contexte, la pratique sportive que nous vous proposons vous permet de **maintenir une activité** en attendant de nous projeter sur une reprise normale. **Nous vous rappelons de bien veiller au respect des protocoles et gestes barrières.**



Bien à vous,

Le Président du District de Football de Loire-Atlantique

Alain MARTIN